PRÉAVIS DU COMITE DE DIRECTION NO 10/2026

Demande d'autorisation générale concernant le placement de capitaux

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

L'article 44 de la loi sur les communes (LC) énumère les placements de capitaux que le Comité de direction, par analogie aux associations intercommunales, peut faire sans autorisation spéciale de son Conseil.

Cet article précise encore que le Comité de direction doit déposer les disponibilités de la commune auprès de la Banque cantonale vaudoise, de la Banque nationale suisse ou encore de tout autre établissement agréé par le Conseil intercommunal.

L'association intercommunale a des placement à la Banque Raiffeisen

En cas d'autorisation générale, le Comité de direction devra bien sûr rendre compte, à l'occasion du rapport annuel de sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences.

C'est pour être parfaitement en règle avec les dispositions légales que le Comité de direction vous prie de lui accorder une autorisation générale d'effectuer ces placements pour la durée de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2031.

L'association intercommunale a des placement à la Banque Raiffeisen.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal :

- **vu le préavis n° 10/2026,**
- **ouï le rapport de la Commission ad hoc,**
- **considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la présente séance,**

décide

- ✓ **d'accorder au Comité de direction une autorisation générale d'effectuer des placements de capitaux aux conditions de l'article 44 de la loi sur les communes pour la durée de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2031.**

Le présent préavis a été approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 19 août 2026.

Au nom du Comité de direction

Christophe Balissat
Président

Fabienne Blanc
Secrétaire

Délégués responsables : Jérôme Porchet, Gaël Manigley et Christophe Balissat

Ch. du Raffort 11, 1083 Mézières
cd.asij@gmail.com